

MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 FEVRIER 2016

secrétaire de séance : CULIOLI Jean-Marc

1 NUMEROTAGE DES RUES (CONVENTION AVEC LA POSTE)

Une délibération a été prise pour obtenir une assistance et un accompagnement pour la numérotation des voies de la commune et des hameaux de Commeyras et la Maurerie.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de signer le devis et la convention et de faire lancer la procédure dans les meilleurs délais.

Monsieur GRASSET VINCENT adjoint est chargé du suivi de ce dossier en partenariat avec la Poste.

VOTE : 9 OUI

2 DELIBERATION RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention d'adhésion à la mission d'accompagnement individuel à l'évaluation des risques professionnels des agents des services de la collectivité par le centre de gestion de la fonction publique territoriale, la rédaction d'un document unique étant obligatoire.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

VOTE : 9 OUI

3 DELIBERATION AMORTISSEMENT DE LA STEP DE LA MAURERIE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de fixer la durée d'amortissement des travaux relatifs à la station de la Maurerie suivant durée indicative par l'instruction M 49.

L'assemblée délibérante fixe à 40 ans l'amortissement des travaux de la STEP de la Maurerie

VOTE : 9 OUI

4 DELIBERATION DISSOLUTION CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE donne la possibilité de dissoudre par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants le CCAS.

Le conseil municipal décide de dissoudre le budget du CCAS qui sera intégré dans celui de la commune qui exercera directement les attributions auparavant dévolues au CCAS

VOTE : 9 OUI

5 CACES

Il a été décidé que l'agent technique bénéficiera d'une formation concernant le CACES lui permettant de conduire en outre la nacelle ou élévateur pour certains travaux et réduisant ainsi le coût de main d'œuvre

VOTE : 9 OUI

6 MUTUALISATION DES SERVICES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors des congés de l'agent technique, la continuité du service doit être assurée notamment concernant l'entretien de stations d'épuration.

Il propose une convention d'entente communale à intervenir avec la commune de Pierrerue.

Après avoir pris connaissance des termes de cette convention, le conseil municipal délibère :
VOTE : 9 OUI

7 DIVERS

Carte communale :

Un débat sans délibération concernant la poursuite de la carte communale a été fait.

Travaux :

Il été choisi après étude des différents devis le entreprises qui effectueront les travaux prévus au prochain budget communal pour l'année 2016 sous réserve de confirmation des disponibilités financières

- Isolation des locaux de la mairie avec le changement des fenêtres et de la porte d'entrée et la pose d'un chauffage réversible. Le changement de la porte permettra en plus de se mettre en conformité avec les normes pour les handicapés. Travaux financés par une subvention du Département.
- Installation d'un portail sécurisant le passage derrière la mairie ainsi que le changement de la porte donnant l'accès à la cour de l'ancienne poste rue del pount del péries
- Remise en état des portails nouveau cimetière sortis de leurs gongs
- Evacuation des eaux pluviales du toit du préau et de la maison des associations ainsi que l'agrandissement du grand portail de la cour

Des devis sont en cours pour la mise en sécurité et l'embellissement entre la place de la mairie et la route départementale.

PRESENTS : MILHAU Jean-Marie, CODOU Roch, CULIOLI Jean-Marc, DEPAULE Michel, GRASSET Vincent, MAGE Yoan, POUX Patrice

ABSENTS EXCUSES : LEFEBVRE Serge (pouvoir à MILHAU Jean-Marie), PETIT Xavier (pouvoir à POUX Patrice)

ABSENT NON EXCUSE : JOUGLA Alexandre

Prades/Vernazobre, le 29 février 2016

LE MAIRE,
Jean-Marie MILHAU